

M.S.P St AFF : On avance ?



*Pour ce qui est de l'avenir,
il ne s'agit pas
de le prévoir
mais de le rendre
possible.*

"Antoine de Saint-Exupéry"

Rappel de la conclusion de la réunion préliminaire

(Dont le compte rendu intégral est sur le blog:<http://resostaff.canalblog.com/>)

1. Dès à présent chaque corporation (kiné, podologues, ide, médecins...) est invitée à créer des regroupements informels afin de dégager les contours du projet de travail en réseau.

Ceux-ci seront appelés à devenir les commissions professionnelles de métier après **la création de l'association de préfiguration.**

2. Dés à présent, s'astreindre au formalisme nécessaire :

- Chaque réunion commence par la désignation d'un/une **animateur de réunion** et un/une **secrétaire** (qui a mission d'établir l'indispensable compte-rendu).

- **La liste des invités couplée à celle des présents (émargements) doit être jointe au compte rendu de séance.**

Demandez le programme

Certaines étapes sont structurantes :

- Les professionnels de santé concernés doivent attester de leur engagement dans le projet = **Créer une association de pré configuration déclarée à l'ARS**
- Le projet doit être en cohérence avec les priorités identifiées par l' ARS
= **Faire un diagnostic territorial (offre en santé, population, problématiques)**
- "Un projet de santé" doit être formalisé. = **Etablir un projet de santé**
Etabli par l'ensemble des professionnels de santé à partir du diagnostic du territoire, le projet de santé atteste votre volonté d'exercer de façon coordonnée. À cette fin, il précise l'organisation des professionnels au sein de la maison de santé pluri-professionnelle (MSP) (management, organisation de la pluri-professionnalité, développement professionnel continu, accueil d'étudiants...)
- La question du projet immobilier n'intervient, idéalement, qu'après la réalisation des 3 étapes précédentes... *Ce qui n'est pas tout à fait notre cas !*
= **Une réflexion doit-être menée rapidement : quels besoins (surfaces, nbre de bureaux...), quels loyers...**

L'association de pré-configuration

- Qui ?
 - Ceux et celles :
 - qui se souhaitent s'associer au projet.
 - Qui sont en accord avec la charte (voir charte type ARS après)
- Les statuts :
 - Utiliser les statuts type ARS ou/et les mettre à notre sauce.

Charte de la maison de santé (ARS)

Principes éthiques

Les services fournis par la maison de santé de XXX intègrent soins médicaux, sociaux et de santé publique.

Les professionnels de santé signataires de la charte s'engagent à :

- Mettre le patient ou usager au centre du dispositif de soins

- Respecter le libre choix des usagers de soins

- Assurer une bonne transmission des données dans l'équipe de soins

- Garantir la confidentialité des informations

- S'engager à participer aux formations interdisciplinaires réalisées sur place

- S'impliquer dans les actions mises en oeuvre par le collectif

Les professionnels adhérents à cette charte expriment leur volonté d'optimiser les soins délivrés auprès des usagers

Chaque usager a droit au respect et à la dignité quel que soient ses origines et ses conditions socio-économiques. Aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès aux soins ou à la prévention.

1) Population et accès aux soins

Les professionnels de la M.S.P qui fonctionnent en mode libéral s'engagent à ce que toute demande de soins sur le territoire couvert par leur profession trouve une réponse appropriée dans des temps conciliables avec l'état de santé de la personne concernée.

Préciser ici les territoires couverts par les différentes professions (Méd gé, pharmaciens, infirmières...)

2) Organisation des soins et coordination

Chaque intervenant professionnel conserve sa responsabilité dans son champ d'activité propre.

Les activités de santé individuelle et celles de santé communautaire sont organisées et dispensées en vue d'une synergie dans l'intérêt de la santé des personnes.

3) La gestion de l'information sanitaire et sociale

Toute personne prise en charge a droit au respect de sa vie privée et au secret . Elle doit être avertie de tout travail collectif des professionnels de la maison de santé à son sujet. Les professionnels de santé doivent garantir la confidentialité des informations.

Partage de l'information entre professionnels : respect du secret professionnel et règles de déontologie. Il s'exerce avec l'accord du patient ou de son représentant. Se fait dans le seul objectif d'améliorer la réponse à la demande de soins du patient.

4) La formation des professionnels

Les professionnels de santé signataires s'engagent à suivre des formations régulières proposées par leurs organisations professionnelles respectives pour être en capacité de proposer les soins les plus adéquats aux patients en fonction des dernières données disponibles.

Ils s'engagent à se soumettre aux exigences des obligations de formation et d'évaluation lorsque celles-ci sont réglementaires dans leur profession

Les professionnels de santé signataires s'engagent à développer des terrains de stage pour les étudiants en formation dans leurs domaines respectifs.

5) Les effets recherchés

Par le respect de cette charte, les signataires cherchent à atteindre la qualité, l'équité, la pertinence et l'efficacité des soins donnés à la maison de santé de XXX.

La qualité par une démarche commune d'appropriation des recommandations en vigueur et par une démarche d'évaluation du travail effectué en commun.

L'équité en assurant à chaque habitant du secteur un égal accès aux soins quelque soient ses origines et ses conditions socio-économiques.

La pertinence en réfléchissant avec la population aux priorités à donner à l'action commune.

L'efficacité en incorporant à chaque étape précitée, un souci d'économie des moyens.

Au Travail ?

La méthode que je vous propose :

- Groupes Métier : **(Qui ?, Quand ?)**
 - faire SON projet médical par profession.
 - Que peut-on pouvoir apporter aux autres professionnels ?
 - Quelles sont nos attentes vis à vis des autres professions.
 - Me transmettre compte-rendu pour diffusion sur le blog
 - Désigner quelques rapporteurs pour échanger avec les autres groupes
- Commission diagnostic territorial : **(Qui ?, Quand ?)**
- Commission immobilière : **(Qui ?, Quand ?)**

*L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre
Tu n'as point à le prévoir mais à le permettre.*